



MINISTÈRE DES FINANCES
ET DES COMPTES PUBLICS

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE,
DU REDRESSEMENT PRODUCTIF ET DU NUMÉRIQUE



**Un concours commun
pour devenir agent de catégorie C
aux ministères économiques et financiers**

S o m m a i r e

Un seul concours	page 3
Des missions variées	page 7
Des implantations sur tout le territoire	page 10
Un grand choix de métiers pour l'agent de catégorie C des ministères économiques et financiers	page 12
Une déontologie stricte	page 15
Une formation adaptée et obligatoire	page 15
Une carrière qui peut évoluer	page 15
Vous renseigner, vous inscrire	page 16

Vous êtes titulaire du diplôme national du brevet, d'un diplôme professionnel de niveau V ou d'une qualification reconnue équivalente? Devenez fonctionnaire des ministères de l'Économie et des Finances ou du Commerce extérieur appelés ministères économiques et financiers en passant, sans limite d'âge, le concours de catégorie C de ces ministères.

Il vous offre la possibilité d'accéder à une grande variété de métiers.

■ Un seul concours

La fonction publique est structurée en trois catégories, A, B et C. Des concours de niveaux différents permettent d'accéder à chacune de ces catégories :

- le concours de catégorie C est ouvert aux titulaires du diplôme national du brevet, ou d'un diplôme professionnel de niveau V, ou d'une qualification reconnue équivalente. Il permet l'accès à des emplois d'exécution ;
- les concours de catégorie B sont ouverts aux titulaires d'un baccalauréat ou d'un diplôme de niveau équivalent. Ils permettent d'accéder à des emplois d'application et de rédaction ;
- les concours de catégorie A sont ouverts aux titulaires d'une licence ou d'un diplôme de niveau équivalent. Ils permettent d'occuper des emplois de direction, de conception et d'encadrement.

Désormais, pour les ministères économiques et financiers, un seul concours vous permet d'accéder aux corps de catégorie C de trois directions (voir encadré).

Il s'agit de :

- la direction générale des Finances publiques (DGFiP)
- la direction générale des Douanes et Droits indirects (DGDDI)
- la direction générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes (DGCCRF).



Des choix à faire au moment de l'inscription

Le concours est ouvert à titre externe et interne (un seul choix possible) pour une affectation nationale. Chaque concours, externe et interne, comporte deux branches :

– **une branche administrative qui permet l'accès aux corps suivants :**

- agent administratif des finances publiques ;
- agent de constatation des douanes, branche opérations commerciales ;
- adjoint de contrôle de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes.

Si vous choisissez la branche administrative, vous devrez classer par ordre de préférence chacun des corps pour lesquels des postes sont ouverts.

– **une branche surveillance qui permet d'accéder uniquement au corps d'agent de constatation des douanes, branche de la surveillance.**

Au moment de votre inscription, vous devrez indiquer la branche (un seul choix possible) au titre de laquelle vous souhaitez concourir, si des postes sont offerts au titre des deux branches.

Ces vœux sont modifiables jusqu'à la clôture des inscriptions.

Attention : l'absence de choix pour au moins une branche ou un corps d'affectation au sein de la branche administrative entraîne le rejet de la candidature.

Les conditions d'admission à concourir

Les conditions d'accès aux concours sont les suivantes :

- il n'y a pas de conditions d'âge ;
- vous devez jouir de l'intégralité de vos droits civiques ;
- les mentions figurant éventuellement au bulletin n° 2 du casier judiciaire doivent être compatibles avec l'exercice des fonctions ;
- vous devez être en position régulière au regard du code du service national ;
- pour l'accès à la branche administrative, vous devez posséder la nationalité française ou être ressortissant d'un des États membres de l'Union européenne ou d'un des États parties à l'accord sur l'espace économique européen (EEE), d'Andorre, de

Monaco ou de la Suisse. Toutefois, l'accès à certains emplois est réservé aux seuls titulaires de la nationalité française, ces emplois étant liés à l'exercice de prérogatives de puissance publique ou inséparables de l'exercice de la souveraineté nationale. Pour l'accès à la branche de la surveillance, l'attention des candidats est appelée sur le fait que les emplois de cette branche peuvent comporter une participation à l'exercice de prérogatives de puissance publique de l'État réservée aux candidats de nationalité française. Cette condition s'apprécie au premier jour des épreuves ;

– pour être admis à concourir, à titre externe, vous devez être titulaire du diplôme national du brevet, ou d'un diplôme professionnel de niveau V, ou d'une qualification reconnue équivalente. Cette condition s'apprécie au premier jour des épreuves ;

– à titre interne, il vous faut justifier d'un an de services publics effectifs au 1^{er} janvier de l'année au titre de laquelle le concours est organisé. Le concours est ouvert aux fonctionnaires et agents de l'État, des collectivités territoriales et des établissements publics qui en dépendent, y compris ceux mentionnés à l'article 2 de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière, aux militaires ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale à la date de clôture des inscriptions.

Ce concours est également ouvert aux candidats justifiant d'une année de services auprès d'une administration, un organisme ou un établissement d'un État membre de la Communauté européenne ou d'un État partie à l'accord sur l'Espace économique européen autres que la France.

Par ailleurs, si vous choisissez de concourir au titre de la branche de la surveillance, vous devez remplir certaines conditions d'aptitudes physiques particulières (arrêté du 2 août 2010). L'aptitude physique est vérifiée lors d'un examen médical auprès d'un médecin agréé. Cet examen comporte obligatoirement un test de dépistage de produits illicites dont le résultat doit être négatif.

La nature et le programme des épreuves

Le concours compte trois phases : la pré-admissibilité, l'admissibilité, l'admission.

Épreuve de pré-admissibilité



Questionnaire à choix multiples destiné à vérifier vos connaissances de base en matière d'orthographe, de vocabulaire, de grammaire et de calcul, vos connaissances générales, ainsi que vos capacités de raisonnement (durée : 1h30 ; coefficient 1).

Épreuve d'admissibilité

Résolution de cas pratiques permettant de vérifier votre aptitude à présenter les éléments d'un dossier et pouvant comporter la réponse à des questions sur ce dossier, la rédaction d'un document, la mise au point d'un tableau de chiffres (durée : 3 h00 ; coefficient 2).

Attention : les épreuves de pré-admissibilité et d'admissibilité se tiennent le même jour. À l'issue des épreuves écrites, le jury établit la liste des candidats déclarés pré-admissibles. Seules les copies d'admissibilité des candidats déclarés pré-admissibles sont alors corrigées.

Épreuve(s) d'admission

Entretien avec les membres du jury permettant d'apprécier vos motivations et votre aptitude à exercer les fonctions postulées au sein des ministères économiques et financiers (durée : 15 minutes ; coefficient 2). Les connaissances et aptitudes attendues des candidats sont celles requises à la fin du premier cycle de l'enseignement secondaire ou de l'enseignement professionnel de niveau V.

Attention : pour les candidats ayant opté pour la branche de la surveillance s'ajoute une épreuve d'admission obligatoire d'exercices physiques portant sur la course de vitesse, la course de fond et le saut en hauteur (coefficient 1).

Observations :

- toute note inférieure à 5 sur 20 à l'une des épreuves, avant application des coefficients, est éliminatoire ;
- les candidats ne peuvent disposer d'une calculatrice que pour l'épreuve d'admissibilité.

La procédure d'affectation des lauréats

Pour chaque concours (externe et interne), une liste des candidats admis est établie par branche (administrative et surveillance).

Pour la branche administrative, c'est l'ordre de classement au concours qui déterminera la suite donnée aux préférences que vous avez exprimées lors de l'inscription. Mieux vous serez classé, plus fortes seront vos chances de voir satisfaites vos préférences.

Après la publication des résultats, il vous sera demandé d'accepter la proposition d'affectation que votre rang de classement vous aura permis d'obtenir ou de renoncer au bénéfice du concours.

Les listes d'affectation seront alors définitivement établies. Les places laissées disponibles seront éventuellement pourvues par des candidats figurant sur la liste complémentaire, en fonction de leur classement.

■ Des missions variées

Les ministères économiques et financiers comptent 150 000 femmes et hommes dont 135 000 environ pour la DGFiP, la Douane et la DGCCRF. C'est la quatrième administration de l'État, après l'Éducation nationale, la Défense et l'Intérieur.

27 % des agents de ces deux ministères travaillent en Ile-de-France et 73 % dans les autres régions et les DOM COM.

Les ministères économiques et financiers élaborent et mettent en œuvre les politiques en matière économique et budgétaire.

Ils comptent de nombreuses directions disposant de services répartis sur l'ensemble du territoire et notamment : la direction générale des Finances publiques, la direction générale des Douanes et Droits indirects et la direction générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes.

Le concours commun permet l'accès aux corps de catégorie C gérés par les trois directions précitées.

Les missions de la DGFiP

Réseau de proximité placé au cœur des processus financiers publics, la DGFiP compte 116 000 agents.

La DGFiP exerce les métiers suivants :

– recouvrement des impôts des particuliers (impôt sur le revenu, taxe d'habitation, taxe foncière, redevance audiovisuelle...);



- tenue de la comptabilité de l'État (recettes et dépenses des ministères et des services déconcentrés);
- gestion comptable et financière des collectivités locales (recouvrement de leurs recettes non fiscales, paiement de leurs dépenses) et exercice, auprès de ces collectivités, de missions de conseil budgétaire, fiscal et financier;
- gestion des fonds déposés par les organismes tenus de le faire auprès de l'État (collectivités territoriales, établissements publics locaux, régions...);
- gestion des propriétés de l'État;
- évaluation des biens de l'État et des collectivités territoriales;
- gestion des successions vacantes ou administrées;
- établissement des impôts d'État : impôt sur le revenu, impôt sur les sociétés, impôt sur la consommation (TVA), impôt sur le capital (droits de succession, impôt de solidarité sur la fortune);
- établissement des impôts locaux :
 - la taxe d'habitation établie au nom des personnes qui ont, à quelque titre que ce soit, la jouissance de locaux imposables;
 - la contribution économique territoriale due par les personnes physiques ou morales qui exercent à titre habituel une activité professionnelle non salariée;
 - la taxe foncière établie au nom des propriétaires qui concerne les propriétés bâties et non bâties;
- recouvrement des impôts des particuliers (impôt sur le revenu, taxe d'habitation, taxe foncière, redevance audiovisuelle...);
- encaissement de l'impôt : la TVA et l'impôt sur les sociétés, principales recettes fiscales de l'État;
- contrôle de l'impôt : une mission importante qui est la contrepartie du système déclaratif;
- recensement du patrimoine foncier : les services sont chargés de l'établissement et de la tenue à jour du plan cadastral, de l'identification et de la description des propriétés, de la détermination des bases des impôts locaux;
- conservation des actes : toutes les formalités relatives à la vie des immeubles sont tenues à jour dans les conservations des hypothèques (achat, vente d'immeubles).



Les missions de la DGDDI

Forte de près de 17 000 agents, la douane exerce aujourd'hui trois types de missions :

- une mission fiscale : la douane perçoit environ 13 % des re-

cettes de l'État (taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques, droits de consommation sur les tabacs et les alcools, droits de douane, TVA à l'importation...);

- une mission de soutien à la compétitivité économique: la douane gère les flux commerciaux de manière à assurer la fluidité, la sécurité et la qualité des échanges grâce à des procédures adaptées aux besoins des entreprises. Ainsi, elle exerce, notamment, un rôle de conseil auprès des entreprises afin de les aider à optimiser leurs démarches administratives;

- une mission de protection de la santé et de la sécurité publiques dans le cadre de la lutte contre la fraude et les grands trafics internationaux: la douane concourt à la lutte contre les trafics de stupéfiants, d'armes, de tabac, de contrefaçons, d'espèces de la faune et de la flore menacées d'extinction, d'œuvres d'art. Elle intervient également dans la détection des pollutions maritimes et s'assure du respect des normes concernant les produits importés.

Les missions de la DGCCRF

Dotée d'environ 2 850 agents, le rôle de la DGCCRF est de garantir les conditions d'un fonctionnement équilibré et transparent du marché, au bénéfice de l'ensemble des opérateurs économiques, entreprises ou consommateurs.

À ce titre :

- elle s'assure de l'équilibre des relations commerciales entre fournisseurs et distributeurs et veille à la transparence des procédures de marchés publics;

- elle élabore des règles d'étiquetage, de composition et de dénomination des marchandises, veille à la qualité et à la conformité des produits et services et surveille les fraudes, falsifications et tromperies éventuelles;

- administration de terrain, la DGCCRF protège au quotidien les consommateurs contre les produits ou les services dangereux et contre les pratiques économiques déloyales ou abusives.



■ Des implantations sur tout le territoire

Si leur siège se situe à Bercy (Paris), chaque ministère économique et financier dispose d'implantations sur tout le territoire par l'intermédiaire de directions à réseau.

La DGFIP

La direction générale des Finances publiques comprend :

- des services centraux qui fixent les orientations à l'intérieur desquelles les services territoriaux exercent leurs missions ;
- des services territoriaux qui comprennent des directions locales départementales et des services à compétence nationale dont certains exercent des missions de contrôle fiscal de haut niveau.

Ainsi, le réseau de la DGFIP s'organise autour des directions départementales ou régionales des Finances publiques. Implantées dans chaque département, elles animent et pilotent un réseau fort de 2 961 centres des Finances publiques. Ces structures assurent les missions de gestion publique et fiscales de la DGFIP auprès de ses usagers particuliers, professionnels et de ses partenaires, notamment les collectivités territoriales. Services accueillant le public au sein des centres des finances publiques (services des impôts des particuliers, services des impôts des entreprises, trésoreries, services de publicité foncière, centres des impôts fonciers...), ou services remplissant des missions plus spécifiques (brigades de vérifications, brigades domaniales...), ils sont déployés sur l'ensemble du territoire.

La DGDDI

Pour mener à bien les missions de leur direction, les agents des douanes se répartissent en deux pôles d'activité complémentaires, comptant chacun près de la moitié des effectifs :

- **la branche du contrôle des opérations commerciales et d'administration générale qui est notamment en charge du contrôle du commerce international et des contributions indirectes (alcools, tabacs, produits pétroliers, métaux précieux). Elle est accessible par le biais de la branche « administrative » du concours ;**



– la branche de la surveillance, composée d'agents en uniforme, qui surveillent le territoire et ses points d'entrée, tout en luttant contre les grands trafics. Vous y accédez en optant pour la branche « surveillance » du concours, lequel comporte une épreuve d'admission supplémentaire d'exercices physiques. Les agents appartenant à cette branche doivent justifier de conditions d'aptitudes physiques particulières.

La douane est présente sur tout le territoire national à travers ses 12 directions interrégionales et ses 42 directions régionales.

La DGCCRF

La DGCCRF possède des implantations sur tout le territoire national, à proximité des consommateurs, usagers, entreprises et collectivités locales.

Elle dispose d'une administration centrale à Paris, de 22 DIRECCTE (directions régionales des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation du Travail et de l'Emploi), de 96 directions départementales interministérielles (DDPP ou DDCSPP), de 5 DIECCTE (directions des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation du Travail et de l'Emploi) implantées outre-mer et d'une école professionnelle.

Pour répondre aux besoins d'expertise qu'exige l'évolution des techniques et des processus de fabrication des produits, la DGCCRF est dotée de 4 services à compétence nationale :

- un service national des enquêtes (SNE)
- l'école nationale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes
- un service informatique
- un service des laboratoires commun avec la Douane.

Afin de rationaliser ses interventions et d'accroître l'efficacité et la pertinence de ses actions, la DGCCRF a mis en place des réseaux spécialisés faisant travailler en commun sur tout le territoire les agents implantés dans les directions régionales des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (DIRECCTE, pôle C), dans les directions départementales de la Cohésion sociale et de la Protection des Populations (DDPP ou DDCSPP), des laboratoires (communs avec la DGDDI) et de l'administration centrale.



■ Un grand choix de métiers pour l'agent de catégorie C des ministères économiques et financiers

Agent administratif des Finances publiques

Quels métiers exercer ?

La richesse des missions dévolues à la DGFIP offre la possibilité d'exercer des métiers très diversifiés.

Dans le cadre de l'exécution du budget de l'État, des collectivités locales (communes, départements, régions) et de leurs établissements publics, vous pourrez, en tant qu'agent administratif des finances publiques, participer à l'une des grandes missions suivantes :

- la tenue de la comptabilité de l'État ;
- la gestion des relations avec les usagers (accueil, suivi des délais de paiement) dans le cadre de la mise en place du guichet fiscal unifié ;
- l'encaissement des recettes non fiscales pour les collectivités (crèches, cantines scolaires, loyers HLM, redevances d'eau...);
- le paiement des dépenses (salaires des agents, marchés publics...);
- le conseil auprès des décideurs locaux (élus locaux, préfets, directeurs d'hôpitaux...) et des entreprises ;
- la gestion des propriétés de l'État, l'évaluation des biens de l'État et des collectivités territoriales et la gestion des successions vacantes ou administrées.

Dans le domaine de la fiscalité, chaque agent peut exercer ses compétences dans des domaines variés :

- dans un service des impôts des particuliers, vous participerez à l'établissement de l'impôt sur le revenu et des impôts locaux (taxe d'habitation, taxe foncière) des particuliers, à son recouvrement et au contrôle des dossiers ;
- dans un service des impôts des entreprises, vous assurerez la gestion fiscale courante et le recouvrement des impôts des entreprises industrielles, commerciales et des professions libérales ;
- vous pourrez également exercer une activité dans d'autres

services comme le service de publicité foncière (mise à jour du fichier des biens immobiliers) ou les services de direction.

Enfin, vous pourrez occuper un poste dans un service de ressources humaines ou de gestion des moyens budgétaires, matériels et immobiliers.

Agent de constatation des douanes

Quels métiers exercer ?

L'agent de constatation des douanes peut exercer une grande variété de métiers.

Dans la branche du contrôle des opérations commerciales et d'administration générale, vous opérez le plus souvent en équipe et au contact du public. Votre travail consistera :

- à vous assurer que les entreprises ont respecté la réglementation lors de l'accomplissement des formalités liées à leurs opérations de commerce international (paiement des droits et taxes, respect des normes). Vous aurez également un rôle de conseil auprès des professionnels, afin de les aider à optimiser leurs démarches administratives ;
- à veiller au respect de la réglementation dans le secteur des contributions indirectes, notamment en ce qui concerne les tabacs, les alcools, les produits pétroliers et les métaux précieux ;
- à réaliser des travaux administratifs ou comptables au sein de la direction générale ou dans les services déconcentrés (en région).

Dans la branche de la surveillance, vous serez tenu(e) au port de l'uniforme et d'une arme de service. La douane étant présente sur le territoire 7 jours sur 7, 24 heures sur 24, vous serez amené(e) à travailler la nuit et les samedis, dimanches et jours fériés. Une bonne condition physique est donc nécessaire.

En surveillance, vous serez compétent(e) pour rechercher les infractions en matière de stupéfiants, contrefaçons, tabac, alcool, espèces animales et végétales menacées d'extinction, armes, œuvres d'art et biens culturels, pollution maritime,...

Les douaniers de la surveillance effectuent leurs missions dans des unités de nature diverse, qui déterminent la façon d'exercer ces missions :

- dans les brigades de surveillance extérieure (BSE), en poste



aux frontières extérieures de l'Union européenne (ports, gares et aéroports ouverts au trafic international, frontières suisse et andorrane) et dans les départements et collectivités d'outre-mer, vous serez notamment chargé du contrôle des voyageurs et de leurs bagages ;

– dans les brigades de surveillance intérieure (BSI), vous serez chargé de la surveillance d'une portion du territoire national. Vous serez, notamment, amené à réaliser des contrôles routiers et autoroutiers ;

– dans des services d'enquête, vous serez chargé de recueillir des renseignements sur la fraude et de mener des enquêtes auprès d'entreprises ;

– dans les unités aéronavales, vous effectuerez des missions de surveillance en mer, en tant que marin ;

– un agent de constatation peut également, après avis favorable d'une commission de sélection, être maître de chien pour la détection des stupéfiants ou des explosifs, technicien ou opérateur radio, motard...



Adjoint de contrôle de la CCRF

Quels métiers exercer ?

En tant qu'adjoint de contrôle, vous serez amené(e) à exercer des fonctions de contrôle ou de gestion administrative d'exécution : accueil téléphonique ou physique des consommateurs, réception du public, traitement du courrier, gestion administrative et comptable de premier niveau, gestion de diverses applications informatiques, classement de la documentation, participation à la vie interne d'une unité administrative (bureau d'administration centrale, service à compétence nationale, laboratoire).

■ Une déontologie stricte

Outre le respect des règles de déontologie et de discrétion professionnelle applicables à tous les fonctionnaires de l'État, vous devrez respecter la confidentialité et le secret professionnel à l'égard de tout renseignement, document ou information dont vous aurez connaissance à l'occasion de l'exercice de vos fonctions.

■ Une formation adaptée et obligatoire

Si vous êtes lauréat(e) du concours de catégorie C des ministères économiques et financiers, vous serez nommé(e) en qualité de stagiaire pendant une période probatoire d'une durée comprise entre dix et douze mois qui, à son issue, fait l'objet d'un rapport d'aptitude.

Vous recevrez une formation initiale obligatoire, comportant enseignements théoriques et stages pratiques réalisés dans les services.

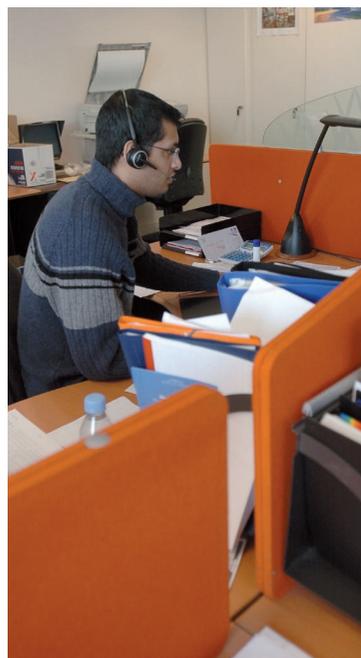
■ Une carrière qui peut évoluer

À l'issue de la période de stage, les agents stagiaires sont titularisés et reçoivent leur première affectation.

Ils peuvent ensuite accéder à un grade de catégorie B par :

- concours externe, s'ils possèdent le niveau de diplôme requis ;
- concours interne, s'ils disposent de l'ancienneté suffisante dans le grade ;
- promotion au choix, s'ils remplissent les conditions requises.

Bien entendu, les ministères économiques et financiers offrent la possibilité de changer de métier en cours de carrière : ces mobilités fonctionnelles sont accompagnées d'actions de formation.



Vous renseigner, vous inscrire

Avant la date limite fixée pour le dépôt des candidatures, vous devez :

– soit effectuer une télé-inscription par voie électronique sur « l'Espace recrutement » des ministères économiques et financiers : <http://www.economie.gouv.fr/recrutement> - rubrique « Recrutement par concours » :

→ pour un recrutement en **externe** :

« Je souhaite devenir agent public » - « J'ai le niveau Brevet des collèges » - « Inscription »

– Inscription au concours d'agent administratif des finances publiques - externe

– Inscription au concours d'agent de constatation - externe

→ pour un recrutement en **interne** :

« Je suis agent public » - « je souhaite passer un concours de catégorie C » - « Inscription »

– Inscription au concours d'agent administratif des finances publiques - interne

– Inscription au concours d'agent de constatation - interne

– soit adresser une demande d'admission à concourir auprès de l'une des implantations des services déconcentrés des ministères économiques et financiers.

Pour connaître le programme et le calendrier des épreuves, et pour toute autre information relative au concours, rendez-vous sur « l'Espace recrutement » des ministères économiques et financiers : <http://www.economie.gouv.fr/recrutement>

– « Je souhaite devenir agent public » - « J'ai le niveau Brevet des collèges » - « Présentation »

– « Je suis agent public » - « je souhaite passer un concours de catégorie C » - « Présentation »

Vous pouvez également vous adresser par téléphone, par mél à :

ENFIP-CCL

Centre des concours de Lille

mél : enfip.ccl@dgfip.finances.gouv.fr

téléphone : 0810 873 767

Mai 2014

Portail des candidats dédié au concours :

<http://www.economie.gouv.fr/recrutement>

Mai 2014